

CONVOCATION

Objet : Conseil Municipal du 20 juin 2024.

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

**20 juin 2024 à 19h00,
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
2 Place du Général Leclerc
40 000 Mont de Marsan**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, veuillez transmettre celui-ci à l'adresse suivante: assemblees@montdemarsan-agгло.fr



Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Service des Assemblées

ORDRE DU JOUR

Conseil Municipal du 20 juin 2024

1. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2024.
2. Compte rendu des décisions du Maire.

I – Culture

3. Adhésion de la Ville de Mont de Marsan au dispositif Pass Culture pour le service Musée.
4. 80ème Anniversaire de la Libération de la Ville – Approbation du projet et de son financement.

II – Vie associative

5. Désaffectation de l'école du Carboué.

III – Développement durable, transition écologique et Plan Climat Air Energie (PCAET)

6. Ex-Camp du Carré - Désaffectation et déclassement du domaine public communal terrain nu -Parcelle AA n°0031p- avenue de Canenx.
7. Ex-Camp du Carré – Acquisition terrain non bâti – Parcelle AA n°36 p - avenue de Canenx.
8. Revalorisation du tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure 2025.
9. Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et zonage pluvial Mont de Marsan Agglomération – avis de la commune.
10. Définition des périmètres de développement prioritaires des réseaux de chaleur de la Ville de Mont de Marsan.

IV – Sécurité

11. Convention avec le Centre de Gestion des Landes pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

V – Ressources Humaines

12. Mise à jour du tableau des effectifs (iso-effectif).

VI – Finances

13. Décision modificative n°1. – Budget principal Ville.

VII – Affaires générales

14. Présentation du rapport d'activités 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville de Mont de Marsan – Information.

15. Octroi de la protection fonctionnelle de la collectivité à Monsieur Charles DAYOT, Maire.

Questions diverses.